

augustes. Oh non. Je dirai presque : *Quodcumque ostendis mihi sic, incredulus odi*. Mais je ne saurois disconvenir qu'il y a des points de vue supérieurement saisis. Tel est celui qui regarde l'autorité royale ou républicaine, de quelque forme, mixte ou pure, qu'elle soit. J'ai déjà eu l'occasion d'observer qu'en isolant & distinguant les monarchies des autres formes de gouvernement, on répandoit dans la discussion de cette matière des doutes & des ténèbres qui contrarioient nécessairement un résultat satisfaisant *. Ce pou-
 voir immédiat que l'on faisoit venir du Ciel en faveur des rois, condamnoit les républi-
 ques & les monarchies mixtes, & embrouilloit philosophiquement & religieusement la théorie de l'administration publique. M. l'abbé Piers s'est appliqué à développer l'espece d'équivoque qui dans cette matière a fait illusion à tant de personnes. Si tel pays est une monarchie, une aristocratie, une démocratie, un mélange de tout cela en portion égale ou inégale, cela ne vient pas immédiatement de Dieu, mais directement & immédiatement ou de la volonté formelle & délibérante des hommes, ou des événemens divers & des circonstances qui ont amené ce genre de gouvernement à l'exclusion des autres. Mais ce gouvernement une fois déterminé, celui qui exerce l'autorité, l'exerce au nom de Dieu de qui il l'a reçue, conformément & selon les règles établies dans le gouvernement adopté.

L'auteur cite à ce sujet un passage de Suarez, où cette matière reçoit tout le jour dont